

Évreux, le 11 avril 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Renforcement de l'axe électrique entre l'Eure (27) et la Seine-Maritime (76) : Fuseaux et emplacements de moindre impact des ouvrages électriques arrêtés par les préfets de l'Eure et de Seine-Maritime**

**Le 10 avril, les fuseaux et emplacements de moindre impact des ouvrages de transport d'électricité nécessaires au renforcement de l'axe électrique entre l'Eure et la Seine-Maritime ont pu être validés à l'issue de la deuxième Instance Locale de Concertation. Réunie par Simon Babre, préfet de l'Eure et préfet coordinateur du projet Transition énergétique des Boucles de la Seine, en présence du sous-préfet du Havre, elle a associé les élus, les chambres consulaires, les associations du territoire et les parties prenantes du projet, pendant plusieurs mois.**

Le choix de ces implantations est le résultat d'une double concertation : celle dite « Concertation Fontaine », commencée en novembre dernier, qui s'est adressée aux élus, chambres consulaires et associations du territoire, et celle du public qui s'est déroulée du 27 novembre 2023 au 19 janvier 2024. Ces concertations ont été accompagnées de pré-études environnementales (habitats, activités humaines, milieux naturels, etc.) et techniques.

Jean-Benoît Albertini, préfet de la région Normandie et de la Seine-Maritime et Simon Babre, préfet de l'Eure, remercient l'ensemble des personnes ayant contribué à cette double concertation. Leur contribution a en effet permis d'arrêter des fuseaux et emplacements de moindre impact.

#### **Les fuseaux et emplacements de moindre impact retenus**

**Le fuseau retenu pour la ligne électrique aérienne 400 000 volts est celui dit « ligne existante »,** qui longe les lignes 400 000 et 225 000 volts existantes entre Rougemontiers et Quillebeuf-sur-Seine, pour rejoindre ensuite la zone industrielle de Port-Jérôme-sur-Seine. Une fois que la nouvelle ligne électrique aérienne 400 000 volts aura été mise en service, la ligne électrique 225 000 volts existante entre Rougemontiers et Port-Jérôme-sur-Seine sera retirée. La validation de ce fuseau reflète l'avis majoritaire exprimé dans le cadre de la concertation.

**Le fuseau retenu pour la liaison souterraine 225 000 volts est celui dit « canal », entre Port-Jérôme et Sandouville.** Ce fuseau évite les axes de communication majeurs, permettant ainsi de limiter les gênes occasionnées par les travaux.

### **Trois emplacements de postes électriques ont également été retenus :**

- L'emplacement Port-Jérôme 2, en raison de son environnement immédiat, permettant une accessibilité adaptée pour des lignes électriques aériennes.
- Dans la zone du Havre, deux sites d'implantation ont été validés : l'emplacement de Noroit à l'est de la zone industrialo-portuaire du Havre, situé sur un terrain appartenant à RTE ; ainsi que le site de Gabion se trouvant à l'ouest de la zone, à proximité de plusieurs installations électriques existantes de RTE.

Pour Simon Babre, préfet de l'Eure : « Pour réussir la transition énergétique, atteindre la neutralité carbone en 2050, il convient d'anticiper le remplacement à venir des énergies émettrices de gaz à effet de serre (pétrole, charbon, gaz), par de l'électricité produite sans CO2. Cela suppose la création d'infrastructures qui permettront de transporter cette électricité décarbonée jusqu'aux industries qui font la fierté et la force de notre économie. Il en va de notre souveraineté industrielle et énergétique. Le projet Transition énergétique des Boucles de la Seine va y contribuer grandement ».

### **Le projet se poursuit dans une démarche de dialogue**

Le projet entre désormais dans une phase d'études et d'instruction administrative conformément aux Codes de l'environnement et de l'énergie en vue de la demande de Déclaration d'Utilité Publique.

**En parallèle, RTE poursuit sa démarche de co-construction du projet afin de définir, au sein des fuseaux de moindre impact validés, les emplacements précis des ouvrages et en particulier ceux des lignes électriques (autrement dit le tracé précis des lignes).** Cette démarche se traduira par l'organisation de rencontres avec les élus, les propriétaires et les exploitants agricoles concernés par les fuseaux validés, afin de déterminer les meilleures conditions possibles d'implantation des ouvrages. Des réunions publiques d'information se tiendront également aux étapes clé du projet. Un dispositif d'information continue sera proposé avec une infolettre numérique consacrée au projet, ainsi que la mise à jour régulière du site internet.

Les travaux interviendront à l'issue de la consultation de l'ensemble des parties prenantes, après avoir mené des études techniques et environnementales détaillées et obtenu les autorisations administratives. Ils sont prévus à partir de 2026, pour une durée globale de 3 ans.

Ce projet « Transition énergétique des Boucles de la Seine » répond à un double enjeu :

- accueillir de nouvelles productions électriques décarbonées,
- satisfaire l'augmentation de la consommation d'électricité à venir de la part des industriels seinomars et eurois mais aussi des particuliers qui électrifient leurs usages au profit d'une baisse de la consommation d'énergies fossiles.

L'Eure et la Seine-Maritime ont un rôle important à jouer pour accompagner la Transition énergétique des Boucles de la Seine en Normandie, et plus largement en France, car ces deux départements sont au carrefour de flux électriques.

Site du projet :

[www.rte-france.com/projets/nos-projets/transition-energetique-boucles-seine#Leprojet](http://www.rte-france.com/projets/nos-projets/transition-energetique-boucles-seine#Leprojet)

Pour s'inscrire à l'infolettre écrivez à : [rte-concertation-boucles-de-seine@rte-france.com](mailto:rte-concertation-boucles-de-seine@rte-france.com)

**Contact presse - Préfecture de l'Eure**

Marie-Cécile TREMOULET

[marie-cecile.tremoulet@eure.gouv.fr](mailto:marie-cecile.tremoulet@eure.gouv.fr)

Tél. 06 32 48 94 50

**Contact presse - RTE**

Blanche BOBIN-PARRA

[blanche.bobinparra@rte-france.com](mailto:blanche.bobinparra@rte-france.com)

Tél. 06 80 40 94 06

*RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés. RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte près de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, 7 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 900 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et une cinquantaine de lignes transfrontalières. Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, dispose de 37 interconnexions avec ses pays voisins. En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique neutre et indépendant, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production d'électricité quels que soient les choix énergétiques futurs. RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics.*